

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance
du 12 septembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 04-04 du 12 septembre 2019

PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PDIE) – CONVENTIONNEMENT DES ACTIONS TERRITORIALISÉES « INSERTION, FORMATION, EMPLOI » POUR L'ANNÉE 2019 À DESTINATION DES ALLOCATAIRES DU RSA DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°98–657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

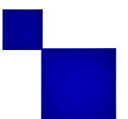
Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention aux organismes mentionnés en annexes, pour un montant total de 741 208 euros selon la répartition indiquée en annexe ;

- APPROUVE le modèle type de convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec les organismes suivants : Académie AFMS France, Campus Fonderie de l'Image, Compétences Emploi, La Main Fine, Le Plie du Blanc-Mesnil, Musiques et Cultures Digitales, Social Builder, Urban Déco Concept, Webforce3, Ya+K ;



- APPROUVE le modèle type d'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec les organismes suivants : Action Plurielle Formation, ADFSAP, Astrolab Formation, Efor Emploi Formation, Epie Formation, Groupe SOS Solidarité Assfam, Instep Léo Lagrange, La Fabrik', Planèt'Airport, SFM-AD ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer les conventions et avenants correspondants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.